

# CPP

Commission Paritaire Professionnelle  
Convention Collective de Travail dans le secteur social parapublic vaudois

## FORMULAIRE DE DECLARATION DES MASSES SALARIALES EFFECTIVES 2019 ET PROJECTIONS 2020

Calcul de la masse salariale soumise à la CCT : masse salariale AVS totale - masse salariale totale des salariés non soumis à la CCT selon art. 1.3 Champ d'application

Nom de l'établissement:	En CHF:
Masse salariale 2019 effective soumise à la CCT -----	
A des fins statistiques nous vous prions de nous communiquer le nombre de collaborateurs soumis à la CCT au 31.12.2019 par genre :	.....
Nbre de femmes:	Nbre d'hommes:

**ANNÉE 2020:** Modalités de paiement de la contribution professionnelle paritaire.

2 acomptes semestriels: en mars et en octobre  
-----

Si vous deviez avoir une modification de la masse salariale 2020 significative, nous vous prions de nous le communiquer. Dans le cas contraire, le calcul des acomptes 2019 se fera sur la base des montants effectifs déclarés pour 2019

Augmentation significative ou diminution significative de la masse salariale en 2020:

CHF

Lieu, date et timbre de l'établissement:      Signature de la personne responsable:

Nous vous prions de renvoyer ce formulaire, dûment rempli, directement à la CPP – Chemin de Rionzi 63 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne ou par courriel [secretariat@cctsocial-vaud.ch](mailto:secretariat@cctsocial-vaud.ch), **d'ici le 31 janvier 2020.**

**N.B.** Les montants totaux suffisent, nous vous remercions de ne pas envoyer de liste nominative de salaires.